



## École du Petit-Collège

☎ (514) 748-4661  
9343, rue Jean-Milot  
☎ (514) 595-2131  
LaSalle (Québec) H8R 1Y7



Centre  
de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys  
Québec 

# Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS École du Petit-Collège 15 septembre 2021

## ÉTAIT PRÉSENT

Julie Secours, PRÉSIDENTE du Conseil d'établissement

## PARENTS

## PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Christine Renaud, directrice

Nancy Benoit, directrice adjointe

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h05

La directrice de l'école salue les parents et ouvre la séance.

### 2. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU CÉ

La directrice de l'école, Christine Renaud, souhaite à tous la bienvenue. Elle présente son adjointe Nancy Benoit et invite la présidente du CÉ à dire quelques mots. Après 10 ans de service et d'implication au sein du CÉ, Mme Secours nous quitte et encourage les parents présents à s'impliquer à la vie scolaire de leurs enfants. Mieux comprendre le système scolaire et participer au développement du programme international à l'école sont quelques exemples des nombreux avantages qu'elle cite. Mme Secours partage son souhait de voir de nouveaux visages prendre la relève en apportant leurs nouvelles idées et en partageant leurs avis pour le bien-être et la réussite de tous les élèves.

### 3. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

La directrice remercie Mme Secours et les membres du CÉ présents. Elle souligne leur bon travail et leur contribution si indispensable. Malgré ce début d'année encore une fois sous les effets de la pandémie, elle rassure les parents sur la mise en place des mesures sanitaires et organisationnelles pour la sécurité de tous. Même s'il existe encore beaucoup d'incertitude, elle insiste sur le fait que notre

Centre de services scolaire suit de très près la situation et informe les écoles dès l'annonce des nouvelles directives de la part de la Santé publique. La principale nouveauté est qu'il n'y a plus de bulle-classe. Ainsi, les élèves sont parfois à proximité d'autres élèves des autres groupes. Toutefois, le port du masque demeure en tout temps (sauf à l'extérieur et lorsque l'enfant est assis pour manger pour une durée d'environ 15 à 20 minutes). De plus, le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves des classes spécialisées et des classes du préscolaire. Bien que le port du masque représente un défi pour certains élèves particulièrement au 1<sup>er</sup> cycle, les efforts sont déployés pour préserver la sécurité et la poursuite des apprentissages essentielles auprès de tous nos élèves.

Elle poursuit en donnant quelques informations sur la clientèle scolaire et sur l'historique de l'école. Près de 500 élèves répartis dans 27 groupes forment notre clientèle (incluant 3 classes d'Accueil et 4 classes TSA). Notre école a 9 ans et fêtera son 10<sup>e</sup> anniversaire lors de l'année scolaire 22-23. La direction présente les deux enjeux et les trois orientations de notre projet éducatif. Pour tous les détails, elle informe les parents que le projet éducatif est disponible sur le site internet de l'école.

La directrice termine le mot de bienvenue en précisant les rôles et responsabilités des membres du CÉ. Elle mentionne l'importance d'un tel comité et la participation des parents au-delà du CÉ : « Pour nous, il est important de vous entendre. Votre participation est essentielle pour que vos enfants évoluent bien. Sans la collaboration des parents, c'est difficile pour nous d'avancer ». Mme Renaud poursuit en partageant les informations concernant la formation obligatoire pour tous les nouveaux parents au CÉ. Elle nomme quelques sujets de consultation et d'informations à venir : le code de vie (SCP), le projet éducatif et les campagnes de financement.

#### **4. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la directrice, Christine Renaud, que la directrice adjointe, Nancy Benoit, agit comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée générale de parents soit adopté tel que déposé, appuyé par Mme Faye et M. Laras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2020**

La direction présente le procès-verbal aux parents.

Il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu:

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale de parents du 16 septembre 2020 soit adopté tel que déposé, appuyé par M. Laras et M. Dubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021**

Mme Renaud, directrice, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Cinq rencontres ont eu lieu.

Mme Faye propose l'adoption du rapport annuel, appuyé par M. Bors.

## **8. INFORMATION DE LA DIRECTION**

Mme Renaud invite Mme Benoit à poursuivre en présentant la mission du programme du baccalauréat international (IB) et quelques informations aux parents. Depuis août 2018, l'école du Petit-Collège offre officiellement ce volet international. Nos apprenants bénéficient donc tous de cette valeur ajoutée d'une manière ou d'une autre. Dans le respect du programme de formation de l'école québécois (PFEQ) et en cohérence avec le projet éducatif, l'IB favorise le développement global de l'élève et son engagement scolaire. Mme Benoit invite les parents à consulter le site [ibo.org](http://ibo.org) ou la section IB du site internet de l'école pour de plus amples informations. Mise en place cette année, elle présente aussi le programme Soutien au comportement (SCP). Ce dernier vise entre autres la mise en place d'interventions préventives afin d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. L'harmonisation des pratiques est favorisée au sein de tous les membres du personnel. Les efforts des élèves sont soulignés et valorisés par des renforcements sociaux et la remise de bracelets. Tout au long de l'année, d'autres informations seront communiquées aux parents.

## **9. ÉLECTION**

### **9.1 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La direction informe qu'il y a 4 postes vacants réservés aux parents au sein du Conseil d'établissement de l'école.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants;

Il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu :

QUE les personnes suivantes soient élues au Conseil d'établissement de l'école, savoir :

- M. Laras (mandat de 2 ans)
- M. Bors (mandat de 2 ans)
- Mme Hayat (remplacement 1 an)
- M. Dubé (remplacement 1 an)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.1 ÉLECTION DE(S) SUBSTITUT(S) DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Renaud informe qu'il y a 2 postes vacants de substituts de représentants des parents réservés aux parents au sein du Conseil d'établissement de l'école.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants;

Il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu :

QUE les personnes suivantes soient élues comme substituts des représentants des parents au Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an, savoir :

- Mme Guesmia
- M. Nanda

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8.2 ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE**

La direction informe qu'il y a lieu d'élire un délégué au Comité de parents du Centre de service scolaire.

ATTENDU QU'un seul candidat se présente pour le poste vacant, celui-ci est élu par acclamation au poste de délégué au Comité de parents du centre de service scolaire pour une durée de 1 an.

Il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu :

QUE la personne suivante soit élue comme délégué au Comité de parents du centre de service scolaire pour une durée de 1 an, savoir :

- M. Dubé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.3 ÉLECTION DU SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE**

Mme Renaud informe qu'il y a lieu d'élire un substitut du délégué des parents au Comité de parents du Centre de service scolaire.

ATTENDU QU'un seul candidat se présente pour le poste vacant, celui-ci est élu par acclamation au poste de substitut au Comité de parents du Centre de service scolaire pour une durée de 1 an.

Il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu :

QUE la personne suivante soit élue comme substitut au Comité de parents du Centre de service scolaire pour une durée de 1 an, savoir :

- Mme Faye

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : FORMATION**

Mme Renaud explique les rôles et responsabilités de l'OPP. À la demande de Mme Renaud, aucun parent ne manifeste le souhait de former un OPP.

Il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu :  
Qu'il n'y aura pas d'Organisme de participation de parents pour l'année 21-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **11. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La directrice de l'école informe l'Assemblée que la première rencontre du Conseil d'établissement se tiendra en octobre et qu'une communication sera envoyée aux membres afin de les informer.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20h43**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Renaud, directrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

(Signature)  
La présidente du CÉ

*Christine Renaud*

---

(Signature)  
La directrice